

MAIRIE de VILLEGLY

COMPTE RENDU SOMMAIRE de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 30 NOVEMBRE 2020

Le Conseil municipal s'est réuni le lundi 30 novembre 2020 à 20 h 00, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain MARTY, Maire.

Présents : MM. et Mmes MARTY – BENOIT – POUSSE – GREFFIER – MAURY – SANCHEZ – COULONVAL – BROUSSE – DUVERT - MARCAILLOU – AZEMA – LEVEJAC – SALANDINI – BELUCHE

Absent excusé : M. FOURES.

Le compte rendu de la précédente séance du Conseil Municipal ne faisant l'objet d'aucune observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour fut le suivant :

- **VENTE PARCELLES AZ 75 ET 84 A LA SOCIETE HECTARE.**

M. le maire fait part à ses collègues de la proposition de la société HECTARE d'acquérir un tènement de 20 364 m² correspondant aux parcelles communales AZ 75 et AZ 84, en vue de créer un projet d'urbanisme.

Le prix proposé est de 250 000 € avec un acompte de 100 000 € réglé à l'approbation de l'acte authentique de vente et 150 000 € au fur et à mesure de la vente des 15 premiers lots.

Il précise que les conditions fiscales de cette vente au regard de la TVA nous indiquent que la commune n'est pas assujettie.

Accord unanime du conseil municipal qui mandate le maire pour la signature de tous les documents liés à cette opération.

- **CITY PARK : DEMANDE SUBVENTION CARCASSONNE AGGLO.**

M. le maire propose à ses collègues d'affecter la subvention par la dotation de l'agglo au titre du FPIC d'un montant de 29 665 € à l'opération « Aménagement d'un terrain multisport »

Accord unanime du conseil municipal qui mandate le maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès de Carcassonne Agglo.

- **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.**

Suite à la nomination d'un agent de maîtrise territorial et suite à un départ à la retraite, il y a lieu de modifier le tableau des effectifs.

Accord unanime du conseil municipal.

- **PARTICIPATION DE LA COMMUNE - FONDS DE RELANCE TERRITORIAL DE CARCASSONNE AGGLO.**

M. le maire informe que Carcassonne Agglo, dans le cadre du plan de relance économique lié à la pandémie, a voté un budget d'un montant de 590 000 € sur la base de 5 € par habitant.

Afin d'abonder ce fonds Carcassonne Agglo propose aux communes membres de délibérer sur le même principe.

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité décide de voter la somme de 5 785 €.

Ce fonds exclusivement lié aux entreprises locales sera restitué en cas de non utilisation.

Il sera retenu sur les dotations de compensation.

Accord unanime du conseil municipal.

- DECLASSEMENT SENTIERS RANDONNEE INSCRITS DANS LE PDIPR.

M. le maire informe ses collègues que la commune est saisie par le département qui demande le déclassement de sentiers de randonnée inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, au motif que la convention de passage sur un terrain privé est trop contraignante en terme de responsabilité.

Il s'agit de la partie située sur les chemins de La Verduze, de La Bouzolle et l'ancien chemin de Bagnoles à Sallèles-Cabardès (jusqu'à la jonction avec le GR36).

Accord unanime du conseil municipal.

- ASSURANCE PROTECTION FONCTIONNELLE DES ELUS.

M. le maire informe ses collègues qu'au regard de l'article 104 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique instaure une obligation d'assurance relative à la protection des élus locaux dans le cadre de leurs fonctions.

Cette assurance concerne les élus ayant des délégations, il s'agit du maire, des trois adjoints et de deux conseillers municipaux délégués.

Cette assurance fera l'objet d'un avenant au contrat multirisque AXA et ne fera l'objet d'aucun supplément financier.

Dans le cas contraire, ce surplus sera remboursé par l'Etat.

Accord unanime du conseil municipal.

- DECISIONS MODIFICATIVES.

D.M. n° 1 : M. le maire propose à ses collègues une modification des financements de l'opération vidéoprotection 2^{ème} tranche, liée à une actualisation des coûts et l'adjonction de 4 caméras supplémentaires.

Ce besoin de 6 500 € sera prélevé de l'opération « aménagement centre du village » à l'opération « vidéoprotection ».

Accord unanime du conseil municipal.

D.M. n° 2 : Dans le cadre des travaux achevés au 31.12.19, il convient de modifier l'imputation définitive d'une immobilisation dont le compte budgétaire a été erroné. A cet effet, la décision modificative suivante régularisera cette opération :

041-R 2313 + 60 100.09 €

041-D 2312 + 60 100.09 €

Accord à l'unanimité.

- ADHESION ACTI CITY.

M. le maire informe ses collègues qu'il a reçu le responsable de l'association Acti City qui lui a présenté les nombreuses activités sur l'ensemble du département à des prix particulièrement attractifs.

Il fait part à ses collègues de l'intérêt de cette mesure pour la commune.

Le coût de la carte est de 19 € par an. Elle permet aux jeunes d'accéder à plusieurs services et de bénéficier de diverses réductions.

Après débat, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le principe d'adhésion de la commune à ce projet et limite la tranche d'âge de 11 à 20 ans.

Il décide de prendre en compte la carte pour le premier abonnement et décide de faire un bilan à la fin de l'année 2021.

- APPROBATION 2^{ème} TRANCHE VIDEOPROTECTION.

M. GREFFIER chargé de ce dossier fait part à ses collègues des devis des travaux liés à la 2^{ème} tranche de la vidéoprotection.

Il s'agit de :

- SIGMA pour un montant de 30 482.91 € H.T.,
- ROBERT, pour un montant de 21 020.70 € H.T.,
- SERPE, pour un montant 3 200 € H.T.

Le contrat de maintenance annuelle s'élèvera à 2 220 € H.T.

Les secteurs concernés par cette 2^{ème} tranche sont :

- L'espace culturel,

- Les vestiaires du stade,
- La salle polyvalente,
- Le rond-point Est,
- L'école maternelle,
- La traverse de Conques,
- La station DYNEFF

Accord unanime du conseil municipal.

- MARCHE MOE – ECLAIRAGE PUBLIC.

M. le maire propose une convention de maîtrise d'œuvre avec le bureau d'étude OPALÉ, en vue du lancement du marché et du suivi des travaux « éclairage public cœur du village », phase 2 qui est estimé à 135 000 €.

Le taux de rémunération proposé par le cabinet OPALÉ s'élève à 5.50 %, soit un montant 7 425 € H.T.

Accord unanime du conseil municipal.

- CREATION D'UNE RESERVE COMMUNALE.

M. COULONVAL chargé de ce dossier présente le projet et rappelle toute la procédure mise en place destinée à créer cette réserve communale de sécurité civile.

A ce jour, une quinzaine de bénévoles se sont proposés.

L'objectif de cette réserve est d'informer et de soutenir la population.

Avis unanime du conseil municipal qui approuve la création de cette réserve à compter du 1^{er} janvier 2021, son règlement et mandate le maire à prendre l'arrêté précisant les missions et l'organisation.

- DIVERS.

M. le maire sollicite le conseil municipal pour le rajout d'un dossier à l'ordre du jour. Il s'agit d'une demande de subvention d'éclairage auprès du SYADEN, au titre de la programmation 2021.

Accord du conseil municipal.

M. le maire présente le projet qui prévoit la pose de luminaires led autonomes à des points sensibles comme les abris bus, passages piétons et cheminements piétons.

Le montant des travaux s'élève à 28 572.96 € H.T.

Accord unanime du conseil municipal qui mandate le maire pour déposer le dossier.

- Vœux à la population 2021 : Vu le contexte économique, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'annuler cette manifestation du début janvier.
- Fête de fin d'année des employés : Le conseil municipal décide d'annuler cette manifestation qui sera remplacée par un panier garni et remis au personnel dans le respect des consignes sanitaires.
- Gestion de l'eau 2019 : M. le maire rappelle à ses collègues qu'ils ont été destinataires du dossier concernant la gestion de l'eau sur la commune, gestion sous la responsabilité de Carcassonne Agglo.

- COMPTE RENDU DES ADJOINTS.

M. BENOIT informe ses collègues que la réception des travaux du pont de la Seize aura lieu le jeudi 10 décembre 2020.

Les illuminations de Noël seront mises en place et sur proposition du personnel administratif, un arbre sera mis sur le parvis de la nouvelle mairie.

M. AZEMA propose que la maintenance informatique pour les écoles soit réalisée en interne compte tenu du montant élevé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée vers 21 H 30.

Le Maire,

Alain MARTY

